



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
VILLE D'ERAGNY SUR OISE**

SG/LD/20250118

Domaine : 7.10

Date de convocation : 7 février 2025

Date de l'affichage : 7 février 2025

Date d'affichage de la délibération : 14 février 2025

Objet : 18 - Don de l'Association « Dialogue et Libertés des sourds » à la ville d'Eragny

L'an deux mille vingt-cinq, le treize février à vingt heures,
Le conseil municipal d'Eragny sur Oise, légalement convoqué, s'est réuni à la salle plurifonctionnelle de la Cavée, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Thibault HUMBERT, Maire,

Etaient présents : Messieurs, Mesdames, Thibault HUMBERT, Maire, Audrey JESPAS, Jean-Pierre HARDY, Chantal BAGGIO, Alexandre KARADJINOV, Edwina ETORE, Olivier FOURCHES, Jennifer THEUREAUX, Adjoint au maire, Marie-Madeleine COLLOT, Patrick BENSMAIL, Alain GAUDISSIABOIS, Freddie PATER, Conseillers Municipaux Délégués, Françoise ROMANETTI, Evelyne DEL PRETE, Nicole THENIN, Jean-Luc ROUSSELLE, Agnès LUXIN, Frédéric TOURNERET, Marc NADREAU, Tatjana PUSKAS, Frédéric DIVIALLE, Stéphane MARIE-JOSEPH, Jean-Guillaume CARONE, Yannick MAURICE, Sylvie MORELLE, Pierre MATHEVET, Conseillers Municipaux représentant la majorité des Membres en exercice.

Absents excusés et représentés :

- Monsieur Akim BOUKDOUR a donné pouvoir à Monsieur Alexandre KARADJINOV
- Madame Joëlle MARTINEZ a donné pouvoir à Madame Audrey JESPAS
- Monsieur Alain SACCHETTI a donné pouvoir à Madame Marie-Madeleine COLLOT
- Madame Christine CAVRO a donné pouvoir à Madame Jennifer THEUREAUX
- Madame Monique MERIZIO a donné pouvoir à Madame Chantal BAGGIO
- Madame Jocelyne LIMOZIN a donné pouvoir à Madame Nicole THENIN
- Madame Emilie DA SILVA a donné pouvoir à Monsieur Olivier FOURCHES

Madame Sylvie MORELLE a été désignée comme secrétaire de séance.

Nombre de conseillers

- En exercice : 33
- Présents : 26
- Votants : 33

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur Thibault HUMBERT, Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2242-1,

VU l'avis du Bureau municipal,

VU l'avis de la Commission Personnes handicapées, seniors, anciens combattants, petite enfance, intergénérationnel,

CONSIDERANT que la ville organise une semaine de sensibilisation aux handicaps du 19 au 24 mai 2025. Les objectifs de cette démarche sont :

- Promouvoir une meilleure compréhension des différents types de handicap,
- Déconstruire les préjugés, encourager des comportements inclusifs,
- Favoriser l'empathie de manière subtile. En effet, la représentation des expériences qui peuvent être vécues par des personnes en situation de handicap favorise l'empathie.

CONSIDERANT que « Dialogue et liberté des sourds en Val d'Oise » est une association Eragniennne créée en octobre 2012 pour défendre les droits des personnes sourdes et malentendantes. Elle a notamment pour objectif de développer toute action favorable à l'épanouissement et à l'intégration des personnes sourdes (vie quotidienne, familiale, professionnelle, sociale) en lien avec la société dans un but d'intégration et de mixité (sorties éducatives et sportives, conférences...).

CONSIDERANT que les 7 et 8 décembre 2024, « Dialogue et liberté des sourds en Val d'Oise » a organisé un marché de Noël à la salle des Calandres. L'association a décidé de reverser une partie de ses recettes à la ville d'Eragny-sur-Oise.

CONSIDERANT que la somme de ce don s'élève à cinq cents euros (500).

CONSIDERANT que « Dialogue et liberté des sourds en Val d'Oise » a manifesté sa volonté que ce don aide à financer des actions lors de la semaine de sensibilisation aux handicaps.

APRES EN AVOIR DELIBERE

AUTORISE Monsieur le Maire à accepter le don de l'association « Dialogue et liberté des sourds en Val d'Oise » d'un montant de cinq cents euros (500), et à effectuer toutes les démarches et procédures s'y rapportant.

DIT que le Maire de la Commune d'Eragny-sur-Oise est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera transmise au contrôle de légalité.

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa publication et sa transmission au Représentant de l'Etat.

ADOpte A L'UNANIMITE,

POUR EXTRAIT CONFORME

Thibault HUMBERT

Maire d'Eragny-sur-Oise
Vice-Président de la Communauté
d'Agglomération de Cergy-Pontoise
Conseiller régional d'Ile-de-France